

DELIBERATION CA093-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 22 octobre 2020

Objet de la délibération : Adhésion aux Presses Universitaires de Rennes (PUR)

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 5 novembre 2020, le quorum étant atteint, arrête :

L'adhésion aux PUR, d'un montant de 28 000 €, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN*

Signé le 13 novembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13 novembre 2020

UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D'ANGERS
40 RUE DE RENNES
49035 ANGERS
N° TVA IC : FR0X194909701
N° Siret / Siren : 19490970100303
Code service :

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)
n° **4500194774**
Date d'émission: 23.09.2020
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société UNIV HAUTE BRETAGNE RENNES 2
Siège
PL DU RECTEUR HENRI LE MOAL
35043 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 14 10 52 Fax : 02 99 14 10 50 Réf : 40

Facturation*

UNIVERSITE D'ANGERS
SERVICE FACTURIER
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél : Fax :

Livraison

UNIVERSITE D'ANGERS
SERVICE FACTURIER
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél : Fax :

Emetteur

Contact : Pouleau Emilie
E-mail : emilie.pouleau@univ-angers.fr

Tél :

Fax :

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 19350937900015

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Adhésion 2020 aux PURS	23.09.2020	1	28.000,00	28.000,00	1.540,00	XC.02

Montant HT 28.000,00 EUR
Montant TVA 1.540,00 EUR
Montant TTC 29.540,00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	A911190	911190	NA	

Responsable

Nom et qualité
Signature

Visas

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature